



Trouver un traducteur ou un interprète juridique

Si vous avez besoin de comprendre et d'être compris pendant une audience ayant lieu dans un autre État membre ou si vous avez besoin de la traduction juridique d'un contrat ou d'un autre document, il vous faudra trouver un interprète ou traducteur juridique

Introduction

L'augmentation de la mobilité et de la migration dans l'Union européenne a pour conséquence un accroissement proportionnel du nombre des relations (commerciales, juridiques, universitaires ou personnelles) qui se nouent entre des citoyens de nationalités, de cultures et de langues différentes. Il en résulte toutes sortes de situations où la traduction et l'interprétation deviennent nécessaires. Nombre de ces situations requérant la sanction ou la présence des autorités (souvent une juridiction ou une autre institution juridique), des traductions officielles de documents initialement rédigés dans une autre langue sont couramment exigées.

Une traduction officielle a pour finalité d'attester des faits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative; de faire reconnaître des faits juridiques ayant leur origine dans un pays étranger et d'appliquer le droit source à des ressortissants étrangers (droit international privé).

Les services de traduction officielle sont organisés de diverses manières dans les États membres de l'Union européenne, avec des cadres professionnels très différents (systèmes et pratiques hétérogènes). Par exemple, dans des pays de droit civil, tels que l'Espagne ou la Grèce, la profession de traducteur assermenté est soumise à différentes règles d'accès et exercée dans des conditions de travail variables en ce qui concerne le statut, la rémunération ou l'agrément.

Qu'est-ce qu'un traducteur juridique?

Un traducteur produit un document écrit en traduisant un texte d'une langue dans une autre langue. Un **traducteur juridique** doit non seulement maîtriser les notions de base et la terminologie du droit, mais également le domaine auquel ce droit est appliqué. La traduction juridique est au cœur de la communication multilingue car elle permet aux individus, aux entreprises, aux institutions juridiques et aux services publics de communiquer malgré les différences de langue et de culture, à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Elle requiert la connaissance d'une terminologie spécialisée et des conventions linguistiques en vigueur dans les documents concernés. Faisant ainsi partie de l'équipe juridique et ayant accès aux spécialistes du droit, le traducteur juridique vous permettra de bien comprendre un dossier et la terminologie juridique associée. Grâce à sa connaissance du ou des systèmes juridiques et des procédures appliquées, ce traducteur pourra vous aider dans vos démarches juridiques.

Les règles professionnelles régissant les connaissances linguistiques et les compétences en traduction, ainsi que la connaissance des systèmes, des procédures, de la terminologie et des conventions linguistiques applicables à des cas particuliers sont des éléments très importants lorsque l'on cherche un traducteur juridique.

Qu'est-ce qu'un interprète juridique?

Un interprète fournit une prestation linguistique orale, en recourant à diverses formes d'interprétation (simultanée, consécutive ou chuchotage) pour transmettre un message d'une langue dans une autre. Les **interprètes juridiques** sont des spécialistes qui travaillent principalement avec des juristes et des avocats sur des dossiers juridiques tels que des procès, dépositions, audiences, médiations, arbitrages, réunions de clients, etc. Ces experts vous aident à communiquer avec d'autres personnes dans les procédures transnationales.

Traducteur/interprète juré (ou judiciaire)

Les **traducteurs/interprètes jurés** (ou judiciaires) sont habilités à traduire des documents officiels (certificats de mariage, attestations scolaires, diplômes universitaires, actes de procédure, jugements, etc.) ainsi qu'à interpréter devant les tribunaux (par exemple, lorsque des parties ou des témoins sont auditionnés), dans les commissariats de police (pendant les interrogatoires, après une arrestation) ou devant les autorités administratives (pendant une inspection des douanes, par exemple). Ils sont autorisés à apposer un cachet officiel sur leurs traductions pour en certifier la conformité au texte original.

Les traducteurs/interprètes jurés doivent généralement avoir une formation universitaire dans leur(s) langue(s) de travail et maîtriser diverses techniques de traduction et d'interprétation, bien que les exigences varient d'un État membre à l'autre.

La plupart des États membres ont mis en place un dispositif de sélection et de nomination des traducteurs/interprètes jurés. En général, un traducteur assermenté est également qualifié pour être interprète judiciaire. Les appellations officielles sous lesquelles les traducteurs/interprètes jurés sont désignés varient selon les pays.

Comment trouver un traducteur/interprète?

À l'heure actuelle, il est possible de trouver un traducteur ou interprète juridique grâce à des bases de données nationales spécialisées. Ces bases n'existent toutefois pas dans tous les États membres. Certains sites internet des ministères de la justice ou des cours d'appel comportent un lien vers des registres officiels ou semi-officiels d'interprètes/traducteurs qualifiés.

En matière pénale, la [directive 2010/64/UE](#) imposait aux États membres de s'efforcer d'établir un tel registre avant le 27 octobre 2013, date limite fixée pour la transposition de la directive en droit national. En vertu de cette directive, les États membres doivent instaurer une procédure ou un mécanisme permettant de déterminer si les personnes soupçonnées ou poursuivies ont besoin de l'assistance d'un interprète ou d'un traducteur, et il leur incombe de fournir sans tarder un interprète à ces personnes. Celles-ci doivent bénéficier de la traduction écrite des documents essentiels pour leur permettre d'exercer leurs droits de la défense. À titre d'exception, une traduction orale ou un résumé oral de ces documents essentiels peuvent être fournis à la place d'une traduction écrite, à condition que cette traduction orale ou ce résumé oral ne portent pas atteinte au caractère équitable de la procédure. Les États membres prennent en charge les frais d'interprétation et de traduction, quelle que soit l'issue de la procédure.

Pour obtenir de plus amples informations, par exemple sur:

- l'organisme hébergeant la base de données nationale correspondante,
- les règles régissant le recours à un traducteur ou interprète,
- le ressort géographique des traducteurs et interprètes,
- la formation et les qualifications des traducteurs et interprètes,
- le coût,
- les régimes d'assurance et l'existence de procédures de plainte,

sélectionnez l'un des drapeaux figurant à droite de l'écran.

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

La Commission met actuellement à jour une partie du contenu de ce site, dans la perspective du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 01/02/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Belgique

Vous trouverez ici des informations concernant la recherche d'un interprète pouvant servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'un traducteur, le cas échéant par le biais d'un site officiel.

Comment trouver un traducteur en Belgique ?

A ce jour, la Belgique dispose de deux bases de données centrales officielles, l'une pour les experts judiciaires et l'autre pour les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes.

Celles-ci ont été établies par la loi du 10 Avril 2014.

Leurs noms officiels sont les suivants :

- Le Registre national des experts judiciaires

- Le Registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes

La loi est entrée en vigueur le 1er décembre 2016.

Depuis le 15 Juin 2017, ces registres sont ouverts aux services de l'ordre judiciaire. Cela signifie que les greffes et parquets ne tiendront plus de listes d'experts judiciaires ou de traducteurs/interprètes.

Plus tard, les services de police auront également accès à ces registres.

A terme, ce registre pourra être consulté librement, par tout un chacun, sur le [☞](#) site internet du Service public fédéral Justice.

Liens connexes

[☞](#) Registres nationaux pour les traducteurs/interprètes et les experts judiciaires

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 07/08/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Bulgarie



La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Les traductions dans les langues suivantes: [bg](#) sont déjà disponibles.

La Bulgarie ne dispose pas de base de données de traducteurs et d'interprètes.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de base de données électronique établie des traducteurs et interprètes judiciaires. Cependant, des interprètes peuvent participer aux procédures judiciaires en qualité d'experts. Le statut des experts est exposé dans le règlement n°1 du 16 janvier 2008 relatif à l'enregistrement, la qualification et la rémunération des experts (arrêté par le Conseil supérieur de la magistrature, Prom SG 11/5 février 2008). Dans chaque juridiction, il y a une liste des personnes qui peuvent participer en qualité d'experts aux procédures judiciaires (y compris les traducteurs et les interprètes).

Des propositions pour l'inscription de spécialistes (y compris des traducteurs et des interprètes) sur les listes d'experts peuvent être faites par:

- les ministères
- les départements
- les institutions
- les municipalités
- les organisations professionnelles et autres, et
- les institutions scientifiques

Elles peuvent être adressées au président de la juridiction de district ou de la juridiction administrative concernée.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État

membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 09/03/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - République tchèque

La présente partie vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en République tchèque.

Qu'offre la base de données tchèque des experts et des interprètes?

Dans la base de données tchèque relative aux experts et interprètes, il est possible de rechercher les personnes inscrites dans la liste des experts et interprètes, c'est-à-dire les personnes habilitées à exercer les activités propres à l'une ou l'autre de ces professions. Les listes d'experts et interprètes qu'établissent et tiennent les juridictions régionales comportent une section pour l'inscription des experts et une autre pour l'inscription des interprètes. Tout interprète figurant sur la liste des experts et des interprètes est **habilité à interpréter et à traduire dans la langue pour laquelle il est inscrit**.

La [base de données tchèque des experts et des interprètes](#) est la propriété du [ministère de la justice tchèque](#), qui en assure la gestion. Cependant, c'est à la juridiction régionale compétente qu'incombe la responsabilité de l'exactitude des données qui y figurent.

L'accès à la base de données tchèque des experts et des interprètes est-il gratuit?

Oui, l'accès à la base de données est **gratuit**.

Comment chercher un interprète juridique dans la base de données tchèque des experts et des interprètes?

À l'aide du moteur de recherche proposé, d'utilisation simple, vous pouvez rechercher en ligne les coordonnées des experts et des interprètes (ou d'autres données les concernant). Pour ce qui est des interprètes, vous pouvez effectuer une recherche en fonction, d'une part, des langues dans lesquelles ils sont habilités à exercer des activités d'interprétation, et, d'autre part, de la juridiction régionale dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence permanente, ou encore par nom et prénom.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 15/06/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Danemark

Le Danemark ne gère pas de base de données de traducteurs/d'interprètes accessible au public.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 24/10/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Allemagne

Cette page vous aide à trouver un traducteur ou un interprète assermenté en Allemagne.

Comment trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Allemagne?

La base de données fédérale sur les interprètes et traducteurs répertorie tous les interprètes et traducteurs experts, assermentés ou officiellement désignés dans les différents Länder de la République fédérale d'Allemagne.

L'obtention du statut de traducteur ou interprète expert, assermenté ou officiellement désigné est régie par le droit des différents Länder et est donc soumise aux exigences propres à chaque Land.

La consultation du registre des traducteurs est-elle gratuite?

Oui, cette consultation est gratuite.

Comment chercher un traducteur ou interprète judiciaire en Allemagne?

Il est possible de rechercher un interprète ou un traducteur déterminé à l'aide d'un ou de plusieurs critères tels que le nom, le code postal/la localité ou la langue. Lorsque l'on sélectionne l'une des personnes figurant dans la liste des résultats de la recherche, des renseignements tels que les langues couvertes et les coordonnées s'affichent.

Liens utiles

<http://www.justiz-dolmetscher.de/>

<http://www.justiz-uebersetzer.de/>

<http://www.gerichts-dolmetscher.de/>

<http://www.gerichts-uebersetzer.de/>

<http://www.gerichtsdolmetscherverzeichnis.de/>

<http://www.gerichts-uebersetzer.de/>

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 29/08/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Estonie

La présente partie vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en Estonie.

Comment trouver un traducteur juridique en Estonie?

Le répertoire [estonien des traducteurs assermentés](#) fournit des informations sur les traducteurs assermentés et leurs coordonnées.

Le répertoire dépend du **ministère de la justice** estonien qui en assure la gestion.

L'accès au répertoire estonien des traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès au répertoire estonien des traducteurs est gratuit.

Comment rechercher un traducteur juridique en Estonie?

Il n'y a pas de méthode particulière pour rechercher des traducteurs. Le site web du ministère de la justice fournit une liste des langues disponibles. Une fois la langue sélectionnée, vous êtes redirigé vers une page indiquant le nom et les coordonnées des traducteurs qui sont qualifiés pour traduire à partir de cette langue ou vers cette langue.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 13/08/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Irlande

Il n'existe en Irlande aucune base de données des traducteurs ou interprètes juridiques.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 18/11/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Grèce



La version originale de cette page [ei](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

La Grèce ne possède pas de site internet recensant une liste des traducteurs et interprètes juridiques. La numérisation des bases de données et de leur interface électronique est en cours d'élaboration.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Grèce?

En justice pénale, les questions d'interprétation et de traduction auprès des tribunaux grecs sont régies par les articles 233 à 238 du code de procédure pénale grec. Les interprètes-traducteurs sont désignés par la juridiction compétente à partir d'une liste établie annuellement par le conseil des juges correctionnels et qui est arrêtée définitivement par le conseil des juges d'appel. Dans certains cas extrêmement urgents, on désigne des interprètes ne faisant pas partie de la liste précitée.

Dans les procédures au civil, l'article 252 du code de procédure civile prévoit le recours à un interprète désigné par le tribunal si un témoin, un expert ou une partie à la procédure ne connaît pas la langue grecque, la disposition de l'article 137 du code de procédure administrative étant similaire.

Notons en outre qu'il existe un [service de traduction auprès du ministère des affaires étrangères](#), qui est chargé, conformément au cadre juridique en vigueur, de la traduction officielle des documents publics et privés.

La traduction d'actes authentiques étrangers est effectuée si ces documents portent l'apostille (certification) prévue par la Convention de la Haye de 1961, lorsque ces actes proviennent de pays signataires de ladite convention, qui a été ratifiée en Grèce par la loi 1497/1984 (journal officiel, volume A, n° 188). Dans tous les autres cas, les documents doivent être formellement certifiés conformes par l'autorité consulaire grecque dans le pays d'origine du document, ou par l'autorité consulaire du pays en Grèce.

La traduction n'est pas gratuite. Son coût est fixé par le secrétaire d'État aux affaires étrangères.

En outre, conformément au code des avocats (article 36 de la loi n° 4194/2013, journal officiel n° 208, volume A), la mission de l'avocat comprend également la traduction des documents rédigés en langue étrangère, ainsi que la traduction de documents grecs vers toute autre langue étrangère. Cette traduction fait foi devant toute autorité judiciaire ou autre, à condition d'être accompagnée d'une copie certifiée conforme du document qui a été traduit et que l'avocat certifie avoir une connaissance suffisante de la langue source et de la langue cible.

L'accès aux bases de données contenant les coordonnées de traducteurs grecs est-il gratuit?

En Grèce, il n'existe pas de base de données centralisant les coordonnées des traducteurs/interprètes juridiques.

Il existe néanmoins une base de données des membres de [l'Union panhellénique des traducteurs](#) (membres de la fédération internationale des traducteurs -FIT), dont font partie des traducteurs professionnels indépendants (certains se déclarant aussi interprètes). Cette base de données offre la possibilité aux utilisateurs de trouver un interprète-traducteur en effectuant une recherche par langue et par région.

En outre, des informations concernant des traducteurs professionnels, par région, peuvent être recherchées dans la base de données de [l'Union panhellénique des traducteurs professionnels diplômés de l'Université ionienne](#) (membres de la FIT), spécialisés dans deux des trois langues suivantes: anglais, français, allemand (pour obtenir des informations concernant les langues de spécialisation des membres de cette organisation, les intéressés doivent s'adresser à cette dernière).

Comment chercher un traducteur juridique en Grèce?

Voir ci-dessus

Liens correspondants

- Service de traduction du ministère des affaires étrangères (<http://www.mfa.gr/ypiresies-gia-ton-politi/metafrastiki-ypiresia/i-metaphrastiki-ypiresia.html>)
- Union panhellénique des traducteurs (<http://www.pem.gr/>)
- Union panhellénique des traducteurs professionnels diplômés de l'Université ionienne (<http://www.peempip.gr/>)
- Ministère de la justice, de la transparence et des droits de l'homme (<http://www.ministryofjustice.gr/>) (qui contient également les coordonnées des parquets et des juridictions du pays).

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 03/07/2019

[Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Espagne](#)



La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.
Les traductions dans les langues suivantes: [es](#) sont déjà disponibles.

Cette section du portail vous aidera à trouver un interprète ou un traducteur juridique en Espagne.

Comment trouver un interprète ou un traducteur juridique en Espagne?

Il n'existe en Espagne aucune réglementation exhaustive concernant les interprètes et traducteurs assermentés.

L'article 231, paragraphe 5, de la loi organique relative au pouvoir judiciaire prévoit que «dans les procédures orales, peut être habilité comme interprète quiconque connaît la langue utilisée, à condition de prêter serment ou de faire une déclaration sur l'honneur».

L'article 440 du code de procédure pénale reconnaît le droit d'être assisté par un interprète, et l'article 441 précise que «l'interprète est choisi parmi ceux qui disposent du diplôme approprié et qui sont disponibles sur le lieu. À défaut, on désignera un professeur de la langue en question et, s'il n'y en a pas non plus, toute personne connaissant cette langue.»

L'article 762, paragraphe 8, dudit code prévoit que «lorsque les personnes poursuivies ou les témoins ne parlent pas ou ne comprennent pas la langue espagnole, il est procédé conformément aux dispositions des articles 398, 440 et 441, sans qu'il soit nécessaire que l'interprète désigné dispose d'un diplôme officiel».

De manière générale, dans le cadre des **affaires pénales et civiles avec aide juridique gratuite**, c'est le ministère de la justice (ou les communautés autonomes compétentes en matière de justice) qui se charge de payer les honoraires du traducteur ou de l'interprète, tandis que dans le cadre des **procédures civiles sans aide juridique gratuite**, c'est la partie qui doit s'en acquitter. Par ailleurs, l'interprète ou le traducteur peut également intervenir dans certaines **procédures administratives contentieuses**, telles que les demandes d'asile.

Le diplôme de traducteur ou d'interprète assermenté est octroyé par le ministère des affaires étrangères, si les épreuves d'admission sont passées avec succès. Ce diplôme permet d'effectuer des traductions officielles.

L'accès à la base de données des traducteurs est-il gratuit en Espagne?

Il n'existe en Espagne aucune base de données rassemblant des informations sur les interprètes et les traducteurs.

Comment trouver un traducteur assermenté en Espagne?

Le [ministère des affaires étrangères et de la coopération](#) publie une liste des personnes ayant obtenu le diplôme d'interprète assermenté.

L'accès à cette liste est gratuit. Cette dernière est classée par ordre alphabétique, en fonction des langues et des traducteurs assermentés pour chacune d'entre elles.

Liens connexes

[LISTE DES TRADUCTEURS ASSERMENTÉS](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 11/03/2020

[Trouver un traducteur ou un interprète juridique - France](#)

Vous trouverez ici des informations concernant la recherche d'un interprète pouvant servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'un traducteur, le cas échéant par le biais d'un site officiel.

Comment trouver un traducteur en France

Le service de documentation et d'études de la Cour de cassation effectue sur son site Internet la mise en ligne:

- de la liste au format PDF des experts agréés par la Cour de cassation. On trouve aussi des liens vers les sites Internet de certaines cours d'appel. La liste des experts agréés par la Cour de cassation est établie annuellement par le bureau de la Cour.
- des listes d'experts judiciaires établies par chaque cour d'appel, qui comprennent, notamment, les experts inscrits sous les rubriques traduction et interprétariat. Les listes d'experts judiciaires établies par les cours d'appel sont actualisées par celles-ci et transmises à une fréquence variable à la Cour de cassation.

La Cour de cassation ne dispose pas, à proprement parler, de base de données regroupant l'intégralité des interprètes traducteurs.

Les listes contenant les noms, coordonnées, année de naissance et spécialité des experts sont disponibles, pour 36 cours d'appel.

La recherche d'un traducteur ou interprète est-elle un service payant?

Non, l'accès aux sites est sans restriction.

Contexte ou historique des répertoires de traducteurs en France

Historique

C'est en matière pénale qu'ont été introduites officiellement dans le système judiciaire français les premières listes d'experts par une loi du 30 novembre 1892.

Il existait parallèlement des listes officieuses de techniciens le plus souvent désignés en matière civile.

La loi n° 71-498 du 29 juin 1971 a instauré pour les juridictions de l'ordre judiciaire une liste unique à la fois civile et pénale dans chaque cour d'appel, sur laquelle les experts inscrits sont classés par spécialité. La liste était complétée et modifiée chaque année. L'inscription était annuellement renouvelable mais en pratique, reconduite pour l'expert exempt de critique grave. Il a également été instauré une liste nationale des experts établie par le Bureau de la Cour de cassation et fonctionnant dans des conditions comparables.

Conditions d'inscription

L'inscription sur les listes d'experts judiciaires a été profondément réformée par la loi n° 2004-130 du 11 février 2004 et par le décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004. S'agissant des listes de cours d'appel, les demandes sont envoyées, avant le 1er mars de chaque année, au procureur de la République près le tribunal de grande instance du siège de la cour d'appel. Le procureur de la République instruit les demandes d'inscription puis les transmet au procureur général, lequel saisit le premier président de la cour d'appel.

Les listes sont établies annuellement, au cours de la première quinzaine du mois de novembre, par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel qui tient compte des besoins des juridictions de son ressort.

L'inscription initiale sur les listes des cours d'appel prend la forme, au sein d'une rubrique particulière, d'un régime probatoire d'une durée de trois ans au terme duquel l'expérience de l'intéressé et l'acquisition des connaissances juridiques nécessaires au bon accomplissement de ses missions sont évaluées dans la perspective d'une réinscription éventuelle sur présentation d'une nouvelle candidature. L'expert est ensuite réinscrit pour une durée de cinq ans, après réexamen de son dossier et avis d'une commission composée d'experts et de magistrats.

Le décret n° 2012-1451 du 24 décembre 2012 a précisé les critères d'inscription déjà mentionnés par le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004. Les demandes sont examinées en tenant compte des qualifications et de l'expérience professionnelle des candidats, y compris des compétences acquises dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France et de l'intérêt manifesté par ces derniers pour la collaboration au service public de la justice.

Seuls les experts qui, soit figurent sur une liste de cour d'appel depuis cinq années consécutives, soit qui justifient de compétences reconnues dans un Etat membre de l'Union européenne, autre que la France, et acquises notamment par l'exercice dans cet Etat, pendant au moins cinq ans, d'activités de nature à apporter des informations techniques aux juridictions dans le cadre de leur activité juridictionnelle, peuvent être inscrits sur la liste nationale.

Il est procédé à l'inscription sur la liste nationale pour une durée de sept ans.

Concernant la procédure, d'inscription ou de réinscription sur cette liste, le procureur général près la Cour de cassation reçoit ces demandes, qui doivent être adressées avant le 1er mars, les instruit et recueille l'avis du premier président et du procureur général près la cour d'appel où l'intéressé est inscrit. Au cours de la première quinzaine du mois de décembre, le bureau de la Cour de cassation dresse ensuite la liste nationale, le parquet général ne siégeant pas.

Nomenclature des rubriques des listes d'experts

En application de l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004, un arrêté du garde des sceaux en date du 10 juin 2005 a établi, pour l'ensemble du territoire national, une nomenclature harmonisée des rubriques des listes d'experts. La liste est divisée en branches (de nature économique ex : Agriculture, Santé, Industries...), rubriques (correspondant à des disciplines ex : médecine, chirurgie) et spécialités (affinant les disciplines : allergologie, chirurgie digestive...). Il existe une branche « H » "interprétariat-translation", comprenant une rubrique interprétariat (« H1 ») et une rubrique traduction (« H2 »), divisées en spécialités par catégories linguistiques (langues romanes, langues germaniques, langues slaves ...). Les spécialités ont ainsi un intitulé suffisamment large pour inclure toute langue parlée ou écrite. Elle comporte également une rubrique langues des signes et langage parlé complété (« H3 »).

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle nomenclature harmonisée des spécialités d'experts, les traducteurs et interprètes ont ainsi été maintenus sur les listes d'experts judiciaires, en leur consacrant toutefois une rubrique particulière. En effet, si ces professionnels n'ont pas pour principale mission d'accomplir des expertises au sens strict du terme, ils constituent, au même titre que les experts judiciaires, des collaborateurs occasionnels du service public de la justice et peuvent, le cas échéant, être désignés en qualité de technicien, en application de l'article 232 du code de procédure civile, pour effectuer, à la demande des juridictions, de véritables mesures d'instruction telles que des consultations.

Pour l'ensemble de ces considérations, il n'est pas apparu opportun lors de la réforme de 2004 de soumettre les interprètes traducteurs à un régime particulier d'inscription sur des listes distinctes.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 20/03/2020

[Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Italie](#)

L'Italie ne possède aucune base de donnée donnant accès à une liste de traducteurs ou d'interprètes. Cela laisse au système judiciaire italien toute liberté de choisir des traducteurs et des interprètes à sa convenance.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 24/02/2020

[Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Chypre](#)



La version originale de cette page [ei](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Les traductions sont réalisées en collaboration avec les traducteurs extérieurs du [Bureau de presse et d'informations](#) ([Γραφείο Τύπου και Πληροφοριών](#), GTP) et elles sont certifiées par les agents mandatés du service.

Le [Bureau de presse et d'informations](#) fait partie du [ministère de l'Intérieur](#) ([Υπουργείου Εσωτερικών](#)). Il a pour mission d'informer de manière objective et continue l'opinion internationale et les citoyens chypriotes des affaires concernant Chypre et la question chypriote en mettant pleinement en œuvre les nouvelles technologies de l'information. L'objectif est de promouvoir efficacement l'action gouvernementale et les activités du gouvernement et d'informer généralement les citoyens sur les questions liées à l'intégration de Chypre dans l'Union européenne. Le GTP est également chargé de produire de la documentation, par exemple des publications, des films, des CD.

Certains services du GTP sont en contact direct avec le grand public et au service des citoyens. Parmi eux figure le [Service de traduction](#) ([Κλάδος Μεταφράσεων](#)) .

SERVICE DE TRADUCTION

Le [Service de traduction](#) du GTP est à la disposition des citoyens chypriotes depuis 1990, date à laquelle il a été créé sur décision du Conseil des Ministres afin de répondre aux besoins de traductions du secteur privé et du secteur public.

Le personnel exerce toujours ses activités dans le respect des lois et des règlements, sans préjugés ni discriminations, en faisant tout son possible pour servir au plus vite les citoyens.

TRADUCTIONS CERTIFIÉES

Le service de traduction assure la traduction des textes et documents nécessitant d'ordinaire une certification officielle. Il fournit des traductions certifiées dans les langues suivantes:

- Grec,
- Anglais,
- Français,
- Russe,
- Allemand,
- Italien,
- Arabe,
- Polonais,
- Roumain,
- Serbe,
- Bulgare,
- Hongrois,
- Néerlandais,
- Espagnol,
- Chinois,
- Suédois,
- Tchèque,
- Slovaque,
- Turc,
- Portugais,
- Japonais,
- Arménien,

- Ukrainien,
- Albanais,
- Géorgien,
- Persan.

Les traductions sont réalisées en collaboration avec les traducteurs extérieurs du [Bureau de presse et d'informations](#) et elles sont certifiées par les agents mandatés du service.

Les documents à traduire sont répartis en deux catégories, avec une facturation différente: la catégorie A concerne les documents simples (non spécialisés), et la catégorie B les documents spécialisés.

Pour plus d'informations concernant, par exemple, les droits à acquitter pour les traductions certifiées, le délai de réception et de livraison, les heures d'ouverture, etc., consulter le site [Informations sur les traductions certifiées \(Πληροφορίες για Πιστοποιημένες Μεταφράσεις\)](#).

INFORMATIONS / COMMENTAIRES

Le public peut demander des informations et des précisions concernant les prestations fournies par le service.

Il peut aussi formuler ses commentaires ou ses plaintes par écrit. Le service de traduction répondra à toute lettre signée dans un délai maximum d'un mois.

CONTACT

Numéros de téléphone des agents:

- +357 22801132,
- +357 22801133,
- +357 22801134,
- +357 22801193.

Téléphone de la directrice du service: +357 22801131.

Bureau de presse et d'informations (GTP)

Rue Apelli

C.P. 1456, Nicosie, Chypre

Tél.: +357 22801117, Télécopieur: +357 22666123

E-mail: communications@pio.moi.gov.cy

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 30/04/2015

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Lettonie



La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.
Les traductions dans les langues suivantes: [lv](#) sont déjà disponibles.

La juridiction accorde aux parties à une procédure civile ou administrative qui ne maîtrisent pas la langue de la procédure, à l'exception des représentants des personnes morales, le droit de prendre connaissance des pièces du dossier et de participer à la procédure en se faisant assister d'un interprète.

Les parties peuvent également choisir librement les traducteurs et interprètes qu'elles jugent appropriés.

Dans une procédure pénale, les personnes ayant droit à une défense, les victimes et leurs représentants, les témoins, les experts, les contrôleurs et toute autre personne que le dirigeant de la procédure a appelée à cette dernière, si elles ne parlent pas la langue officielle du pays, ont le droit, pendant le déroulement de la procédure, d'utiliser une langue qu'elles connaissent et de bénéficier gratuitement de l'assistance d'un interprète fourni par le dirigeant de la procédure.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 15/06/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Lituanie

Il n'existe pas de base de données des traducteurs ou interprètes en Lituanie.

Comment trouver un traducteur juridique en Lituanie

Pour les procédures judiciaires, la cour ou le tribunal fourniront un traducteur/interprète.

Pour vos besoins personnels, vous trouverez des traducteurs et interprètes privés auprès de ces entreprises:

- [ADGLORIAM](#)
- [MAGISTRAI](#)
- [VERTIMUBIURAS](#)
- [MULTILINGUA](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 18/02/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Luxembourg

Cette section du portail vous permettra de trouver un traducteur et/ou un interprète juridique au Luxembourg.


Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique au Luxembourg ?

Le Ministère de la Justice tient à disposition une [liste coordonnée à jour](#) des traducteurs et interprètes assermentés elle est consultable sur le site internet du Ministère de la Justice. et contient également des informations générales.

L'accès à la base de données de traducteurs du Luxembourg est-il gratuit ?

L'accès à la base de données de traducteurs du Luxembourg est gratuit.

Liens connexes

 [Ministère de la Justice](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 10/01/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Hongrie

La Hongrie ne possède aucune base de données centrale électronique de traducteurs et d'interprètes juridiques.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Hongrie?

Toute personne diplômée en traduction ou en interprétariat spécialisés peut réaliser contre rémunération, dans le cadre d'une relation de travail ou d'une autre relation juridique liée à l'exécution d'un travail, une traduction ou une interprétation spécialisées.

C'est l'Agence nationale de traduction et légalisation (*Országos Fordító és Fordításhitelesítő Iroda Zrt. - OFFI*) qui délivre les traductions légalisées et certifie conformes les copies de documents en langue étrangère et les traductions, sauf dans les cas ci-dessous.

Conformément à la loi n° XLI sur les notaires de 1991 (*a közjegyzőkről szóló 1991. évi XLI. törvény*), les notaires qui sont habilités à produire des actes en langue étrangère peuvent réaliser vers cette langue des traductions légalisées des actes relevant de leur compétence ou certifier l'exactitude des traductions desdits documents. Les notaires certifient la conformité de la traduction par rapport à l'original en insérant une apostille à la fin de la traduction.

Les représentations diplomatiques étrangères, y compris les services consulaires, peuvent, dans le respect des règles de droit et des accords internationaux, délivrer des traductions, des copies de documents en langue étrangère, et des certifications conformes.

Toute personne diplômée en traduction ou traduction-révision spécialisées est également habilitée à effectuer des traductions certifiées conformes d'extraits de registre du commerce, ainsi que des traductions certifiées conformes vers n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne (au choix de l'entreprise) de données et de documents d'entreprise qui doivent figurer dans le registre du commerce.

L'OFFI fournit des services d'interprétation auprès des tribunaux, du parquet et des services administratifs d'enquête de Budapest. L'OFFI est tenue de fournir des services d'interprétation auprès des tribunaux, du parquet et des services administratifs d'enquête qui sont situés en dehors de Budapest et qui ne sont pas en mesure de désigner un interprète spécialisé ou toute autre personne compétente pour assurer l'interprétation.

Site internet et adresse de l'OFFI

 [Országos Fordító és Fordításhitelesítő Iroda \(OFFI\)](#)

Adresse: 1062 Budapest, Bajza utca 52.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente

ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 06/04/2017

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Malte

Malte ne possède aucune base de données officielle de traducteurs et d'interprètes juridiques.

Dans les affaires pénales, une liste d'interprètes/de traducteurs est accessible aux membres du système judiciaire et au personnel des tribunaux. Cette liste dépend du **Greffé du tribunal pénal** qui en assure la gestion. Récemment, cette liste a été ajoutée aux services judiciaires disponibles en ligne, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales- <http://www.justiceservices.gov.mt/courtservices/CourtExperts>. Lorsque les services d'un interprète ou d'un traducteur sont requis durant des procédures pénales, celui est nommé par le magistrat. L'existence de la liste susmentionnée n'empêche pas un magistrat de l'ignorer et de nommer une autre personne jugée compétente pour prêter des services d'interprétation ou de traduction. Le nom de cette personne est ensuite ajouté à la liste. Pour plus d'informations, veuillez contacter: «Ir-Registatur tal-Qorti Kriminali, Qrati tal-Ġustizzja, Valletta, Malte».

Dans les affaires civiles, les parties peuvent nommer un traducteur ou un interprète de leur choix, dont les coûts sont alors supportés par la partie qui requiert ces services. Le service administratif du tribunal n'intervient pas dans ce processus. Toutefois, les juridictions civiles peuvent utiliser la liste à disposition des juridictions pénales, qui est accessible en ligne comme indiqué plus haut.

La liste des traducteurs et interprètes de Malte est également intégrée au **système informatisé de gestion des affaires judiciaires (LECAM)**, généralement réservé à l'usage exclusif des personnels des tribunaux et des membres de la profession juridique. Néanmoins, le système LECAM est accessible au public pour les affaires civiles par l'intermédiaire d'ordinateurs installés dans les greffes.


Seuls les agents des tribunaux chargés de cette base de données sont autorisés à mettre à jour la liste des experts. Les entrées pour chaque expert sont liées à l'affaire pour laquelle leurs services professionnels ont été requis.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 21/12/2016

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Pays-Bas

 La version originale de cette page [nl](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

La présente partie donne un aperçu succinct de la base de données des traducteurs néerlandais.

Qu'offre le registre néerlandais des traducteurs ?

Le [registre néerlandais des traducteurs](#) est une base de données contenant les coordonnées des traducteurs et interprètes assermentés.

Le registre dépend du **Bureau des traducteurs et interprètes assermentés**, qui en assure la gestion.

L'accès au registre néerlandais des traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès est **gratuit**.

Comment trouver un traducteur assermenté aux PaysBas?

Vous pouvez interroger la base de données par nom de famille ou combinaison(s) linguistique(s).

Liens connexes

[Base de données néerlandaise des traducteurs](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 29/11/2012

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Autriche

Cette section du portail vous permet de trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Autriche.

Comment trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Autriche?

Le ministère fédéral de la justice tient une liste des traducteurs-interprètes assermentés et agréés par les tribunaux (Gerichtsdolmetscherliste) sur laquelle ne peuvent figurer que des personnes qui remplissent, justificatif à l'appui, certaines conditions légales (par exemple, posséder des compétences appropriées).

Une [page web spéciale](#) a été créée à cet effet. La page d'accueil du [ministère de la justice](#) y donne également accès.

Depuis 2004, cette page web donne accès:

- à une base de données de traducteurs et interprètes qui peut être interrogée à l'aide de critères déterminés,
- à des informations juridiques sur les services de traduction et d'interprétation.

L'accès à la base de données des traducteurs et interprètes est-il gratuit?

La page web est accessible au public gratuitement.

Comment interroger la base de données des traducteurs et interprètes judiciaires en Autriche?

Sur la [page web](#) spéciale, il est possible de rechercher les **traducteurs et interprètes** selon les critères suivants:

- par expertise (langue) et
- par ressort judiciaire.

Pour des requêtes plus précises, un [moteur de recherche](#) permet d'effectuer une recherche en texte intégral dans la base de données. Les résultats peuvent, en outre, être limités à un domaine d'expertise (langue) et à un ressort judiciaire donnés.

Liens utiles

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 30/05/2018

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Pologne



La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs. Les traductions dans les langues suivantes: [pl](#) sont déjà disponibles.

Cette page vous indique comment trouver un traducteur ou un interprète juridique.

Qu'offre la base de données polonaise sur les traducteurs?

La Pologne dispose:

- d'une liste de traducteurs assermentés (tłumaczy przysięgłych), qui dépend du **ministère polonais de la Justice**;
- d'une base de données sur les traducteurs et interprètes, gérée par l'**Association des traducteurs et interprètes polonais** (*Stowarzyszenie Tłumaczy Polskich*).

L'accès à la base de données polonaise sur les traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès à ces deux bases de données est **gratuit**.

Comment rechercher un traducteur juridique en Pologne

Base de données des traducteurs assermentés

La base de données des traducteurs assermentés permet de **rechercher** un traducteur ou un interprète par:

- nom de famille
- type de traduction
- ville
- langue

Base de données des traducteurs et interprètes

Vous pouvez **interroger** la base de données des traducteurs et interprètes par:

- nom de famille
- ville
- langue
- spécialité (interprétation, traduction littéraire, traduction, traducteurs assermentés).

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État

membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 28/04/2015

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Portugal

Le Portugal ne possède pas de base de données concernant les traducteurs ou interprètes jurés.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 08/08/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Roumanie

La présente page vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en Roumanie.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Roumanie?

La [base de données des traducteurs et interprètes agréés de Roumanie](#) dépend du **ministère roumain de la justice**, qui en assure la gestion. Elle contient des informations sur les traducteurs et les interprètes agréés par le ministère de la justice.

Ces personnes agréées fournissent des services de traduction et d'interprétation à la demande pour:

- le Conseil supérieur de la magistrature (*Consiliul Superior al Magistraturii*);
- le ministère de la justice (*Ministerul Justiției*);
- la Haute Cour de cassation et de justice (*Înalta Curte de Casație și Justiție*);
- le parquet (*Ministerul Public*);
- la direction nationale anticorruption (*Direcția Națională Anticorupție*);
- les organismes chargés des enquêtes pénales;
- les instances judiciaires;
- les notaires;
- les avocats;
- les huissiers de justice.

La loi n° 178/1997 régit l'agrément et la rémunération des interprètes et des traducteurs qui fournissent leurs services aux organismes chargés des enquêtes pénales, aux instances judiciaires, aux notaires, aux avocats, au ministère de la justice, ainsi qu'aux autres entités énumérées ci-dessus.

La base de données des traducteurs contient des informations disponibles depuis 2002.

L'accès à la base de données des traducteurs de Roumanie est-il gratuit?

Les informations suivantes sont accessibles **gratuitement** au grand public:

- le nom du traducteur ou de l'interprète agréé;

- la ou les langues pour lesquelles le traducteur ou l'interprète est agréé;
- le numéro d'agrément;
- le numéro de téléphone.

La base de données contient également les informations suivantes, qui ne sont pas accessibles au public:

- le code numérique d'identification personnelle;
- l'adresse postale.

Comment rechercher un traducteur agréé en Roumanie?

La base de données peut être interrogée selon les critères suivants:

1. le **nom** du traducteur ou de l'interprète agréé;
2. le nom de la **cour d'appel** compétente (chaque cour d'appel porte le nom de la municipalité où elle siège. Comme il existe quinze cours d'appel en Roumanie, chacune ayant compétence pour les affaires judiciaires correspondant à des secteurs administratifs nationaux spécifiques, ce critère de recherche peut servir en pratique à trouver tous les traducteurs en activité dans les zones géographiques et administratives relevant de la compétence juridique territoriale d'une juridiction donnée);
3. la **combinaison linguistique** (lorsque la seule langue affichée est une langue étrangère, l'autre langue de la combinaison est le roumain);
4. le **numéro d'agrément**;
5. la **date de cessation de l'agrément** (il est possible d'effectuer cette recherche en entrant le terme «Ordin»; ce terme fait référence à un texte réglementaire du ministère de la justice portant cessation ou révocation de l'agrément du traducteur concerné).

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 09/09/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Slovénie



La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs. Les traductions dans les langues suivantes: **sl** sont déjà disponibles.

La présente page donne un aperçu de la base de données slovène des traducteurs et interprètes.

Qu'offre l'annuaire des traducteurs et interprètes slovènes?

Le ministère slovène de la justice et de l'administration publique gère un [annuaire des traducteurs et interprètes assermentés](#). Le système juridique slovène n'établit pas, en matière judiciaire, de distinction entre traducteurs et interprètes. Toute personne assermentée doit être capable de fournir à la fois des services d'interprétation et des services de traduction.

L'accès à l'annuaire des traducteurs et interprètes slovènes est-il gratuit?

Oui, l'accès à l'annuaire des traducteurs et interprètes slovènes est **gratuit**.

Comment rechercher un traducteur ou interprète judiciaire assermenté en Slovénie?

Il est possible d'interroger l'[annuaire des traducteurs et interprètes assermentés](#) à l'aide des critères de recherche suivants:

- le nom,
- la langue
- le code postal/la ville.

Liens connexes

[traducteurs ou interprètes assermentés](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 16/02/2018

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Slovaquie



La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs. Les traductions dans les langues suivantes: [sk](#) sont déjà disponibles.

La présente partie vous donne un aperçu des bases de données slovaques sur les traducteurs et les interprètes.

Qu'offre la base de données de traducteurs slovaques?

Cette base de données contient des informations sur 824 traducteurs jurés et 901 interprètes judiciaires; elle n'est disponible qu'en slovaque. La [base de données de traducteurs](#) est gérée par le [ministère de la justice de la République slovaque](#).

L'accès à la base de données de traducteurs est-il gratuit?

L'accès à la base de données et la recherche de traducteurs jurés et d'interprètes judiciaires sont **gratuits**.

Comment trouver un traducteur juré en Slovaquie?

Pour trouver des renseignements sur les traducteurs jurés, veuillez vous référer à la partie «Registre» du site web du [ministère de la justice de la République Slovaque](#).

Liens connexes

[Ministère de la justice](#)

[Base de données juridiques JASPI](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 18/05/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Finlande



La version originale de cette page [fi](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Cette partie indique comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Finlande.

Qu'offre la base de données finlandaise des traducteurs?

La base de données de l'[Association finlandaise des traducteurs et interprètes](#) fournit des informations sur les traducteurs et les interprètes.

L'accès à la base de données finlandaise des traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès à la base de données de l'Association finlandaise des traducteurs et interprètes est **gratuit**.

Comment chercher un traducteur juridique en Finlande?

Vous pouvez chercher un traducteur ou un interprète juridique finlandais selon les critères suivants:

- combinaison linguistique;
- nom du traducteur ou de l'interprète.

Liens connexes

[Site web de l'Association finlandaise des traducteurs et interprètes](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 14/07/2020

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Suède



La version originale de cette page [sv](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

La présente section vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juré en Suède.

Que contient le registre suédois des traducteurs et interprètes?

La [Base de données suédoise des traducteurs et interprètes agréés](#) appartient à l'Agence nationale de services juridiques, financiers et administratifs (*Kammarkollegiet*), qui en assure la gestion.

La base de données contient une liste d'interprètes et de traducteurs jurés qui sont agréés uniquement pour l'interprétation et la traduction à partir du suédois ou vers le suédois. Une même personne peut être agréée pour plusieurs langues. Un interprète juré peut également posséder un agrément pour un domaine de compétence particulier, par exemple en tant qu'interprète juridique et /ou interprète médical.

L'accès au registre suédois des traducteurs et interprètes est-il gratuit?

Oui, l'accès à la base de données suédoise des traducteurs et interprètes agréés est gratuit.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juré en Suède?


Pour les interprètes, la recherche peut s'effectuer par langue, par domaine de spécialisation, par département ou par le nom de famille. Pour les traducteurs, la recherche peut s'effectuer par langue, par le nom de famille ou par le numéro d'agrément.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 08/04/2013

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Angleterre et Pays de Galles

 La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

La présente partie vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en Angleterre et au Pays de Galles.

Actuellement, il n'existe pas en Angleterre et au pays de Galles de base de données centralisée des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant trouver un interprète ou un traducteur en consultant un certain nombre de registres et de listes décentralisées, notamment:

- les orientations du Ministère de la justice sur les [interprètes judiciaires](#) (*court interpreters*)
- le [Registre national des interprètes du secteur public](#) (*National Register of Public Service Interpreters* ou *NRPSI*);
- l'[Association des interprètes judiciaires](#) (*Association of Police and Court Interpreters* ou *APCI*);
- l'[Institut de traduction et d'interprétation](#) (*Institute of Translation and Interpreting* ou *ITI*);
- des listes détenues par des agences commerciales.

Liens utiles

[Registre national des interprètes du secteur public](#),
[Association des interprètes judiciaires](#),
[Institut de traduction et d'interprétation](#),
Ministère de la justice: [interprètes judiciaires](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 13/06/2017

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Irlande du Nord

Cette section indique comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Irlande du Nord.

Actuellement, il n'existe pas en Irlande du Nord de base de données centralisée des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant chercher un interprète ou un traducteur dans un certain nombre de listes et de répertoires décentralisés, notamment:

- le [Registre national des interprètes du secteur public](#) (*National Register of Public Service Interpreters* ou *NRPSI*);
- l'[Association des interprètes judiciaires](#) (*Association of Police and Court Interpreters* ou *APCI*);
- l'[Institut de traduction et d'interprétation](#) (*Institute of Translation and Interpreting* ou *ITI*);
- des listes détenues par des agences commerciales.

Liens connexes

[Registre national des interprètes du secteur public](#)

[Association des interprètes judiciaires](#)

[Institut de traduction et d'interprétation](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 16/01/2019

Trouver un traducteur ou un interprète juridique - Ecosse

Actuellement, il n'existe pas en Écosse de base de données centralisée unique des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant chercher un interprète ou un traducteur dans un certain nombre de répertoires et de listes décentralisées, notamment:

- le [Registre national des interprètes du secteur public](#) (*National Register of Public Service Interpreters* ou *NRPSI*);
- l'[Association des interprètes judiciaires](#) (*Association of Police and Court Interpreters* ou *APCI*);
- l'[Institut de traduction et d'interprétation](#) (*Institute of Translation and Interpreting* ou *ITI*);
- des listes détenues par des organismes privés.

Si vous souhaitez obtenir l'aide juridictionnelle pour une assistance en matière d'interprétation ou de traduction, il vous est recommandé de consulter le registre du [Service écossais d'aide juridictionnelle](#) (*Scottish Legal Aid Board* ou *SLAB*).

Liens connexes

[Service écossais d'aide juridictionnelle](#), [Registre national des interprètes du secteur public](#), [Association des interprètes judiciaires](#), [Institut de traduction et d'interprétation](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

Dernière mise à jour: 04/05/2020